

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

La Justice de Paix de Bazoches

(Le début de cette étude est paru dans le Tome X
des Mémoires des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie
de l'Aisne, en 1964, pages 103 à 122).

La population. Les habitants :

En 1789, le greffier Jean-Baptiste Dumont divise la population du chef-lieu d'une manière toute systématique. Il est vrai que le cabinet d'histoire naturelle est très à la mode depuis « l'Émile » et le « Promeneur Solitaire ». « Individus de tous âges et de tous sexes : 283 ; mâles : 169 ; femelles : 114 ; hommes mariés : 63 et femmes mariées : 64 », ce qui est assez curieux à une époque où, en principe, les hommes mariés n'allait pas aux armées et où les abandonnements de foyers, surtout au village étaient rares, quoique le divorce soit devenu légal depuis peu.

Ces individus se répartissent ainsi :

moins de 5 ans : 33	20 à 30 ans : 30	60 à 70 ans : 20
5 à 10 ans : 29	30 à 40 ans : 32	70 à 80 ans : 5
10 à 15 ans : 35	40 à 55 ans : 37	88 à 90 ans : 3
15 à 20 ans : 24	50 à 60 ans : 35	total : 283

En l'an IX, les modifications démographiques de Bazoches ne sont guère sensibles : 275 habitants, toutefois une nouvelle catégorie va venir s'ajouter aux « mâles et femelles », du classement initial, les militaires : 9. Le sexe fort fournit 142 unités et l'autre sexe 133, avec 59 hommes mariés et 72 femmes mariées, ce qui peut s'expliquer par l'appel sous les drapeaux, même des pères de famille et par les nombreux absents pour diverses causes : disparus, émigrés, emprisonnés.

moins de 5 ans : 38	20 à 30 ans : 29	60 à 70 ans : 19
5 à 10 ans : 31	30 à 40 ans : 35	70 à 80 ans : 6
10 à 15 ans : 32	40 à 50 ans : 33	80 à 90 ans : 1
15 à 20 ans : 22	50 à 60 ans : 28	total : 275

Sur le plan départemental, 7.212 garçons naissent dans l'Aisne chaque année. En l'an IX, on a levé 3.354 hommes,

plus 10 exemptés. En l'an VIII, on avait levé 3.138 conscrits. Il y a donc, dit le citoyen Préfet, 11/24^e seulement des garçons qui atteignent 20 ans. Il ajoute qu'1/4 sont impropre au service militaire et que sur 8 qui sont nés, trois seulement peuvent tirer au sort. Le déchet s'avère donc considérable.

La mortalité infantile sévit dans nos campagnes, à Bazoches, comme ailleurs ; les autorités s'en inquiètent, elles offrent un prix aux officiers de santé qui se penchent sur cette maladie redoutable des premiers âges : le croup.

Le seul registre paroissial de Bazoches que nous possédons (1753-1773) montre trop clairement la proximité fréquente des inhumations avec les baptêmes des nouveaux-nés.

Si, dans le village on meurt parfois trop jeune, on y décède aussi très vieux, les hommes et les femmes de 80, 90 ans n'y sont point rares. Pourtant le climat serait plutôt humide, avec des brouillards denses et fréquents, mais l'eau est abondante, potable, quoiqu'un peu séléniteuse, l'air est sain, la sobriété paraît généralisée. Si dans toute maison ou presque on a de la vigne et qu'on y fait du vin, seule une vente nous décèle la présence de « ratafia ». Faut-il voir là, la raison majeure de la longévité des gens de Bazoches ?

Pendant la Révolution, Remy Thiéme, mutilé militaire de la levée de 1758, dans les armées du royaume, meurt à 94 ans ; Marie-Marguerite David, la veuve de Jacques Cailleux, le dernier marguillier de l'église, à 98 ans ; Philippe Alliot, le sabotier, à 83 ans, et Jean Caux, laboureur, à 80 ans passés.

L'Etat Civil :

La population demeure stable tant au point de vue familial que de l'habitat. On se marie au village ou dans la commune voisine. Une certaine consanguinité s'établit de longue date, elle provoque même des empêchements d'ordre canonique. Les registres paroissiaux nous révèlent les nombreuses « insinuations » pour dispenses accordées par l'Évêque de Soissons, afin de permettre l'hyménéée de futurs époux que lie un cousinage plus ou moins étroit.

De ces unions trop familiales, nous voyons le reflet à l'état civil. Il y règne parfois, de ce chef, une confusion provoquée aussi par un autre usage rural : la tradition de baptiser du même prénom le père, le fils aîné et le petit-fils depuis longtemps, depuis toujours peut-être. Aussi, pour différencier les individualités apparaît un seul recours : le surnom. Certaines familles comme les Turlin, les Bourquin, les Leroux, les Prévôteaux ou les Jacques, les Jean-Baptiste, les Nicolas, les Ruffin se perpétuent de père en fils, appliquent au plus âgé le qualificatif « l'aîné », au benjamin celui de « le jeune » que l'intéressé continue à porter, même à une époque où son âge ne le justifie plus. Marié, à St-Thibault, fait toujours suivre son nom de la précision « dit cadet ».

Deux sobriquets méritent une mention particulière : en 1761 Claude Coupet s'est marié à Bazoches avec Marguerite Bourquin ; né à Vassens en 1734, aux confins de l'Aisne et de l'Oise, dans le canton de Coucy, il a pris l'emploi de garde-chasse de M. le Comte d'Eaubonne, seigneur de Bazoches. Cette union fut féconde, et depuis lors, dans tous les actes où paraissent les Coupet, leur nom est suivi de « dit Vassant » y compris pour Nicolas Coupet, l'agent municipal de Bazoches en l'An II.

Parfois le surnom procède d'autres causes. Jean-Baptiste Dezavenelle « dit d'Eaubonne » ne paraît guère connu que sous ce vocable d'allure nobiliaire. En avril 1794, son fils est qualifié fils de Jean-Baptiste dit d'Eaubonne, c'est ainsi qu'il est verbalisé par un garde pour avoir mené 24 bêtes à cornes, dans les bois et taillis de M. d'Ormesson.

Si ce dernier surnom trouvait son origine dans une bâtardise peut-être lointaine, son étrangeté deviendrait parfaitement explicable.

A Bazoches, toutes les filles se prénomment Marie, suivi d'un autre prénom : Anne, Louise, Madeleine, Marguerite, Restitue ou même Macre ou Liesse ; tous les garçons prennent le nom d'un saint local ou très connu : Nicolas, Pierre, Éloy, Ruffin, Charles, François dominent. Aucun père ne sacrifie à la mode nouvelle et les Brutus, César, Achille ou Mucuus y sont inconnus.

Toutefois le gouvernement a bouleversé une ancienne coutume : la tenue des registres de l'état civil. Le registre paroissial de naguère, convenablement rédigé d'ailleurs, notait bien des choses. Outre les baptêmes, mariages et inhumations, certains menus faits de la paroisse y trouvaient place, comme le passage de l'Évêque en tournée de confirmation, en 1757, les ravages d'un loup, en 1766, la visite d'une mission, en 1771.

Depuis lors, la sécheresse toute administrative des registres détenus à la mairie ne nous révèle plus rien sur la vie à Bazoches, et c'est grand dommage pour le chercheur local.

Les conditions sociales :

La mendicité fut l'un des fléaux de l'ancien régime.

En 1749, des plaintes sont formées au bailliage de Soissons « de ce que les mendiants et vagabonds arrivent par troupes, se faisant donner par violence et menace du feu, la nourriture et le gîte ».

Il est trop vrai que Louis XV, loin de rendre supportables les conséquences désastreuses d'une série de mauvaises récoltes, en aggravait sciemment les incidences. L'Abbé Terray, son ministre de néfaste mémoire, attache son triste nom au « pacte de famine », spéculation honteuse sur les grains rares et chers, dont il tirait profit, ainsi que son maître.

Comment s'étonner dès lors que la mendicité devienne un métier surtout quand une infirmité y conduit ?

Le 16 Avril 1754, à Bazoches, le Curé Méra baptise « Nicolle Bourlet, fille de Pierre Bourlet et de Nicolle Philippe « mendiens » de profession à Laix, soi-disant proche de Luzarce, six lieues de Paris, le dit Bourlet incommodé d'une jambe qu'il a eu cassée au siège de Philisbourg en Briscot » (Philipsbourg en Brisgau).

Dix années s'écoulent, la mendicité sévit toujours quoiqu'elle ne soit plus agressive. Le 8 Mars 1764, le Curé de Bazoches inscrit le décès d' « un pauvre mendiant, bon chrétien comme il a paru par son assistance à l'église, attaqué du mal caduc dans laquelle maladie il est mort, sans avoir pu rien déclarer, sinon qu'il avait auparavant dit à quelques personnes du village, qu'il étoit de la Savoie, et qu'il avoit autrefois vendu des almanachs. Il paraisoit agé de trente ans, de la hauteur de trois pieds, poil noir ».

Louis XVI, animé des meilleures intentions, tente avec Turgot et Malesherbes de rendre à la Nation et surtout à la paysannerie un peu de bien-être.

Pour guérir cette plaie vive, la mendicité, il s'essaye à la douceur, c'était assez dans sa manière, plus que la force.

Un édit de 1773, attribue un sol par lieu, aux mendians et vagabonds élargis des dépôts destinés à les renfermer pour retourner en leur pays et leur ôter tout prétexte à mendier.

Si la présence de nombreux mendians prouve un paupérisme certain, chez les nomades, elle n'implique pas pareille condition pour les sédentaires, qui demeurent l'immense majorité, à la veille de la Révolution.

Certes, à l'aube des temps nouveaux, il existe encore des mendians. La Convention publie un décret, du 24^e jour, du 1^{er} mois, de l'An II, sur l'extinction de la mendicité, elle ordonne de faire travailler les indigents, elle prévoit une rémunération : 3/4 du prix moyen de la journée, elle interdit l'aumône et enjoint de traduire devant le juge de paix les personnes compatissantes, pour les voir condamner à 2 jours de travail, elle ordonne aussi d'arrêter, et d'amener au même juge, les individus trouvés mendiant leur pain ou de l'argent, dans les rues ou voies publiques, elle prescrit leur internement.

Dans le canton, aucun acte de la Justice de Paix ne mentionne de près ou de loin l'application de ces mesures rigoureuses, mais à Braine on trouve plusieurs écrous de mendians sans papiers, sans passeport ou même suspects.

Le méchant propos de La Bruyère, sur la condition paysanne, date d'un siècle, en 1789 il n'est plus de saison, en dépit des conséquences d'un hiver particulièrement rude — 2 mois de très fortes gelées ont tué vignes et arbres fruitiers en 1788-89 — et la vie rurale paraît très acceptable.

Si le paysan est encore courbé sur la terre, il ne mange plus de racines, sauf le tubercule nouvellement acclimaté par les soins de Parmentier ; grâce à lui l'effroyable disette (1709 a laissé un terrible souvenir) est en recul.

A Bazoches, dans presque tous les « caveaux », le Juge inventorie plusieurs pichets de pommes de terre.

Rousseau, Quesnay viennent de remettre la campagne à la mode, nombreux les nobles qui vivent sur leur terre, en y apportant activité, science et progrès : M. Godart de Rivocet réside à Mont St-Martin ou à Villevavoye. M. d'Ormesson vient à Bazoches, M. d'Eaubonne demeure parfois à Longueval, M. d'Aumale à Mont-Notre-Dame et M. de Noue à Villers-en-Prayères.

Les habitants de Bazoches jouissent d'une honnête aisance, les inventaires après décès, consignés à la Justice de Paix en font preuve irréfutable ; même les laboureurs, les « mécaniques » les manouvriers possèdent du linge, des meubles, des ustensiles, des provisions.

Dans la plupart des intérieurs on trouve « un bas d'armoire » avec « porte vaisselle » un « grand bufet » un « coffre en bois dur » des « chèzes » et une « orloge ».

Dans toutes les cheminées existent une crêmaillère et un poêlon d'airain, une « marmite » une pelle à feu.

La « cafetièrre » distille son jus odorant, deux fois est erronée la prédiction de Madame de Sévigné : Racine et le café sont toujours à la mode.

En été, on se sert d'un « potager », moins brûlant que l'âtre.

Le linge est abondant. Dans une grande « armoire à deux ventelles » sont rangées des chemises d'homme et de femme en piles impressionnantes, des « toilles d'oreiller » de nombreuses paires de « draps d'étouppé » de « draps en toile de chanvre » et quelques-uns en « toile de lin ».

Le mari passe le dimanche, un habit veste de drap et, en été, sa culotte de « toile de coton » ou celle de « siamoise ». Il possède une culotte de serge de « St Nicolas ». Aux cérémonies il porte une culotte en panne noire et un « gilet d'étoffe blanc ».

Pour aller ouïr la Messe à St-Pierre de Bazoches, sa femme met des « bas à cottes » et troque ses sabots pour « une paire de souilliers », elle se pare d'une « cazaque en moirette » et d'une « jupe en callemande ». Elle prend un « miroir » pour ajuster son « bonnet de fil » et suspendre sa « croix d'or » ; pour faire sa toilette, elle se sert d'un « essui à main » ou d'une « serviette ». Elle ne manque pas de dessous ; un « tablier d'incarnat » protège et orne à la fois sa vêture. Depuis l'an II de la Liberté, son mari lui a peut-être fait présent d'un « fichu à la Nation » très à la mode, même dans nos campagnes.

Au retour de l'office, elle dresse la « table de chêne »,

pliant souuent, parfois à « quatre pieds », quelquefois à six. Elle la couvre d' « une nappe d'étoupe », elle y pose la « boite à poivre », la « boite à poudre de sucre », « les verres » et la « sailière de cristal », les « assiettes de fayence » et d'étain, le plat d'étain, la louche, les tasses.

Au soir, on regagne la « place haute », éclairé par un « chandelier de cuivre », le mari se coiffe d'un « bonnet de coton » et se couche dans « le lit de plume », « garny d'une paillasse », d'un « travers », d'une « courte-pointe » et de « rideaux de serge verte », le lit-clos domine.

Toutes les familles nourrissent un « porq », qui atteint le prix record de 200 livres, en l'an III, souvent une vache, 800 livres la même année, des poules, poulets et canards.

Chacun compte sur ses réserves pour passer la mauvaise saison : miel blanc et miel commun, huile, vin de pays, bois de chauffage et fagots.

Dans beaucoup de celliers existent des pommes de terre, qui valent très cher, 3 livres 10 sols le quartel.

Toutes les semaines, la maîtresse de maison fait le beurre avec la « sereine » et le pain grâce au pétrin, au four, aux « paniers à faire pain ».

On possède aussi bien d'autres provisions : fourrages en bottes, foin, mœteil, seigle, orge, avoine, « chenneveuse », chanvre « acqueuré » et « glui de chanvre en tilliot » planches de bois blanc et bois « à faire les sabots ».

Parmi les gros travaux de l'année, le lavage du linge tient une large place. La femme se sert d'une « selle à buée », de cuves, cuveaux et cuvelets. Elle file son lin et son chanvre grâce au « dévidoir et au rouet ».

A la cave, le mari possède bouteilles, futailles à gueule-bée, muids, caqs et anchettes. Pour bricoler, il dispose de « tairelles », de « tourrets », d'outils à main.

La maison se suffit à elle-même, les goûts sont modestes, peut-être est-ce là le secret du bonheur ?

La chasse :

La grande distraction rurale, hier comme aujourd'hui, c'est la chasse. Plus qu'un sport, c'est quelquefois une nécessité. Le 28 Brumaire An III, le juge Graux attend vainement en son prétoire de Bazoches, Luc Lambert, voiturier bourguignon à Chéry-Chartreuve puis, il lui accorde une remise, « attendu qu'il aurait été mis en réquisition pour aller à la chasse au loup, d'après l'arrêté du Représentant du Peuple Pérard en date du 9 Brumaire ».

Il est vrai qu'à Bazoches, en 1765, le 1^{er} Mars, Antoine Dezavenelle avait « eu le courage, d'attaquer, de terrasser et de tuer un loup enragé » qui avait tué trois personnes : Antoinette Langlois, 49 ans, veuve Jeanne Barré « laquelle eut

le malheur d'être étranglée par un loup, au-dessus du grand chemin », Jean Durand, maçon 38 ans « décédé des suites, le 4 Mai » et le même jour Pierre Hevêche « inhumé le jour même de son décès à cause de la maladie de la rage dont il était attaqué ».

Comme on le voit le sire Ysengrin ne fut pas un mythe du roman de Renart ou un personnage notoire du Bonhomme.

Ajoutons, pour la petite histoire, que le courageux Dezavennelle « fit empailler le loup » et le promena « dans toute la France, pour le montrer contre de l'argent » note le vicaire Dorchy, dans un registre paroissial.

Dans les bois, dans les marais, en plaine, gîtent des nuisibles, des « bêtes puantes », comme disent les gens de Bazoches : Messire Renard, le Goupil, cela va sans dire, aux « Valliébaux », dans les « Bois de Vauxcéré » et au « Bois de la Grêve » comme au « Bois Le Beuf ». Il y a aussi des herminettes, dont la peau orne la simarre des prélates, des juges et autres hommes de robe, qui vivent autour du village, aux « Bassinets », aux « Sablons », aux « Chantereines ». Les « cambalalettes », les fouines, les « baccoulettes » redoutées des basses-cours de Bazoches tiennent quartier à la « Rosière » et dans les bois de la Haute-Maison ; les écureuils, plus utiles qu'indésirables, plus gentils que méchants, hantent tous les boqueteaux où il y a noisette à croquer : les « Grands Bois », les « Martignys », les « Jardinets ». Plus redoutables par ses déprédatations, le sanglier a sa bauge en « Forêt de Dôle » et au « Bois des Clercs », l'hiver, il descend dans les terres de la maladrerie, à la « Montagne de Fére », au « Jardin Patour » et même en vallée, au « champ des malades », au « grand marais », à la « Varenne ».

Buses, émouchets (la crêcerelle), éperviers dévorent les couvées et les petits mammifères, ils font leurs nids un peu sur tout le terroir.

La nuit, vole l'effraie, au maléfique renom, et aussi la chauvesouris, non moins entachée de diabolisme, les saules de la « Rosière », de la « Rue », des « Savarts de la Maladrerie », les tours découronnées du château, les pans de mur en ruine de l'enceinte extérieure leur ménagent un refuge idéal.

Toucas et freux endommagent les couvraines et les « mars », les pigeons et les moineaux saccagent le grain sur pied et la vigne du « Mont de Bazoches ». Jeannot Lapin ne retourne au souterrain séjour que nanti de jeune blé voracement coupé et mangé, de jeune luzerne « sciée » prématurément, le tout pour le plus grand dam du propriétaire du champ.

Il faut détruire cette gent trotte-menu ou volante.

A Bazoches, les appositions de scellés, les inventaires, les ventes découvrent quelques détentions d'armes, dans toutes les fermes, chez les artisans et les propriétaires aisés : fusils à 1 et 2 coups.

L'Ancien Régime appliquait strictement les usages et ordonnances en matière de chasse. Monsieur d'Eaubonne et Monsieur d'Ormesson faisaient garder leurs garennes et leurs réserves ; un certain Charlot paraît être le dernier des gardes de la baronnie et Pierre Droy celui des seigneuries de Bazoches et Longueval, avec François Bocquet. Un lieudit du terroir : la « Garenne Godart » rappelle à la fois le cantonnement giboyeux et son possesseur, le titulaire de l'ancienne baronnie en 1723.

La plupart des maisons abritent une « Houraille » ou chien courant fort utile pour poursuivre le gibier légalement... ou autrement. Le 14 Octobre 1791, Marguerite Mireau, veuve de Jean-Pierre Vaché, invalide à Nouvion-le-Vineux, réclame en justice à Loth, laboureur à Barbonval, 6 livres pour un chien de chasse de 18 mois à lui vendu, à la Toussaint de 1790 et 24 sols pour les frais de voyage de la personne qui a amené le chien. Loth répond qu'il a promis 3 ou 6 livres plus 24 sols « pour le voyage » « au cas où le chien lui conviendroit, mais que, bien loin de lui être utile, il mangeoit les poules dessus le « *ni* » ainsi que leurs œufs, « qu'il avoit fait avertir » par différentes reprises ladite Mireau de venir reprendre son chien, attendu qu'il lui faisoit du tort, que ne l'ayant pas fait, il avoit été obligé de le tuer ». Il offre 24 sols, mais non pas 6 livres, « attendu que le chien ne convenoit pas ».

Le juge, d'humeur assez dubitative sans doute, remet son jugement, nous en ignorons toujours le dispositif.

Très certainement, l'abolition des priviléges, dont celui de chasser, multiplie le nombre des chasseurs, dès 1790, en adoucissant aussi très humainement les peines trop sévères du braconnage.

Les communaux. Les gardes :

Comme presque tous les villages du Soissonnais, Bazoches possède certainement des biens communaux, où tous les habitants ont le droit d'aller faire pâture leur « bestial » librement. Faute de document sérieux, il n'est pas possible d'en préciser les lieux-dits et la contenance.

Pour limiter les droits et faire respecter les devoirs de chacun, le village entretient plusieurs gardes : le garde-verdure, qui semble surtout chargé d'empêcher les habitants d'aller à l'herbe dans les prés particuliers, de « sciller » les trèfles et luzernes des fermiers, de voler des gerbes à la moisson, du raisin aux vendanges et des fruits pendant l'été ou l'automne.

Le garde des porcs ou pâtre en 1789 est Pierre Dehouzelle. Sa mission consiste à mener dans les prés, les porcs des particuliers. Sans le savoir, on pratique une méthode d'élevage très recommandable, celle des porcs en plein air. Le garde est rémunéré par une indemnité quotidienne payée par le propriétaire du cochon ; une sorte de capitation des suidés.

La Seigneurie de Bazoches possède son garde des bois François Bocquet, il s'assure que nul ne vient mener ses vaches ou ses moutons dans la forêt, qu'aucun ne coupe ou n'ébranche les baliveaux et les « modernes », ne vole les « ramiers » ou les branches des « anciens » nouvellement abattus.

Il existe aussi des gardes-ventes, dont le rôle est limité à la surveillance des coupes en exploitation et des chantiers de fabrication de charbon de bois.

Le 13 Juillet 1792, à Chéry-Chartreuve, Jean-Félix Minette verbalise contre un véritable concert de contrevenants, plus de neuf personnes : « Décot, maître d'école ; Vely, laboureur ; Pierre Marly, Brouillet, manouvriers ; Gérard, cabaretier ; Rémy Balin, couvreur ; Philippon et l'Homme, maçons ; Fourny, tailleur, ainsi que d'autres qui ont refusé de dire leurs noms ». « Tous arrachoiuent un chêne de trois pieds de tour, dans le bois Voisel, dépendant de la ci-devant abbaye de Chartreuve. Minette leur demande « de quelle autorité ils abattoient ledit arbre » et tous répondent « que c'étoit de la leur ».

On devine sans peine l'objet de ce larcin bocager. Le lendemain 14 Juillet, on fêtait, à Chéry comme ailleurs, la prise de la Bastille, les Fédérations et, comment marquer cette journée, sinon mieux qu'en plantant le symbolique arbre de la Liberté et en choisissant, quoique bon républicain — le 14 Juillet 1792, Louis XVI n'est plus guère monarque qu'en peinture — le roi de la forêt : un chêne.

Mais en Juillet peut-on espérer une reprise assurée ? cela paraît fort douteux, les lois naturelles se rient des décrets de l'Assemblée.

La sécularisation des biens nobles et d'église amène nécessairement des abus. Chacun croit pouvoir disposer à sa guise de l'herbe, du bois ou des fruits ainsi acquis à la Nation ; donc à tous, puisque les priviléges sont désormais abolis.

Un certain communisme, ce qui sera le « babouvinisme » de 1797, entre dans les mœurs. Ceci n'est pas l'affaire des conseils de commune, composés de notables aisés et disposés à garder, par devers eux, jalousement, leurs acquisitions foncières, pendant longtemps convoitées.

En 1792 et 1793, défilent à la porte du tribunal de Paix de Bazoches, tous les gardes champêtres du canton. Ils se présentent à la barre pour prêter le serment requis : « ils jurent et affirment sous leur foy, de veiller avec honneur et probité à la conservation des propriétés qui leur sont confiées et de faire avec exactitude les « rapports » des délits qui se commettroient, sous les peines portées par la loi rurale ».

Le salaire de ces serviteurs de l'ordre est aussi modeste que leur fonction : 190 livres par an. Ce sont Alexis Dovillers à Longueval, Félix Minette, père et fils à Chéry, François Gavelle à Blanzy, Nicolas Martin à Villers-en-Prayères, Thomas Barbier à Mont Notre-Dame, Jean Gohier à Glennes, Gabriel Bouché à

Révillon, André Petit à Merval.

Ce sont presque tous d'anciens gardes des bois et chasses des ci-devant seigneuries et abbayes, sans emploi depuis 1789. La plupart ne savent ni lire ni écrire, leurs rapports sont rédigés par le clerc du lieu ou le greffier de Bazoches.

La Loy remplace le Roy, une lettre changée sur leur baudrier c'est peu de chose et ce serait pour eux toute la Révolution, s'il n'y avait aussi les anticipations.

La querelle des limites :

Une extrême confusion dans le parcellaire devait naître de la nouvelle amodiation des terroirs. Les causes de cette anarchie sont nombreuses : disparition des titres, terriers, cueilloirs et cueillerets, sécularisation par achat des biens d'émigrés et d'église devenus nationaux, abolition du droit d'aînesse et partage obligatoire de la terre par les héritiers, morcellement inconsidéré des grandes parcelles.

Si au lendemain du 4 Août, on a suivi les directives gouvernementales et opéré le « brûlement » des archives, titres et autres, on a aussi arraché les bornes, jugées désormais inutiles, voire même outrageuses, dans cette fièvre égalitaire.

Certains, peu scrupuleux, ne se sont pas fait faute de profiter des circonstances pour labourer, empouiller et récolter plus que leur dû, d'où la fameuse anticipation, dont le juge de Paix de Bazoches a constamment à connaître.

Les absents ont toujours tort ; quand on jouxte un bien d'« émigré » on ne se gêne guère pour mordre un peu, puis beaucoup, sur le bien sans maître « détenu » par personne. Mais un acquéreur survient et réclame le retour aux anciennes limites, avec « défense de piquer, houer, labourer, amender » cette accession frauduleuse.

Qui peut arbitrer le conflit ? le juge bien sûr. Il y met le maximum de bonne volonté, il se déplace, va dans les champs, à Bazoches, à Chéry, repérer les lez de la ci-devant abbaye de Chartreuve, à Glennes pour ceux des fermes du chapitre de Laon, à Villers-en-Prayères « décacher » les bornes ou les « témoins » de Madame Angélique Denoue, émigrée, à Paars, ceux ou celles de Gilles François de Grimbert, alors à l'armée de Condé.

Mais les lumières d'un « homme de l'art » lui sont nécessaires, les géomètres abondent, le juge use fréquemment de leur savoir. Ce sont : Médart Savoye à Braine, Antoine Beaumont à Soissons, Sébastien Petit à Paars, Charles Nicolas Duclerc à Braine, Billard à Fismes.

L'arpenteur patenté est l'homme du jour, il se muera bientôt en arpenteur national, c'est le titre de Louis Richard de Mont-Saint-Martin.

La Convention décide de faire opérer un abornement général

du territoire français, œuvre audacieuse, œuvre de longue haleine. Il faudra l'Empire et la main de fer du César corse pour que cette entreprise gigantesque, jamais réalisée dans aucun pays du monde, voie son aboutissement de principe, en 1807. En fait à Bazoches, c'est en 1817, que le cadastre, avec ses trois documents fiscaux, voit le jour : matrice, état de sections et plan. Sur le métier souvent, il faut remettre cet ouvrage et on peut à peine dire qu'il sera terminé en 1830, puisque toujours en pleine évolution, il se modifie à chaque instant.

Pour mener cette œuvre à bien, il fallait aussi vaincre un usage bien enraciné : celui des anciennes mesures agraires. Les surfaces du cadastre de Bazoches sont encore inscrites en arpents, perches ou pichets. Pourtant un arrêté du Préfet de l'Aisne, Méchain, du 18 Février 1807 impose aux arpenteurs de ne procéder qu'au moyen du décamètre ou ses multiples et sous-multiples et prohibe sévèrement les anciennes notations.

L'emploi des hectares, des ares, des centiares et des milliares (10 centimètres carrés) apparaît comme un compromis commode et accepté entre le système métrique trop précis et les mesures d'autrefois qui ne l'étaient pas assez.

Le Pont de César :

C'est le pas de Vesle, la rivière qui relie Reims à Fismes et à Braine. C'est le trait d'union entre les deux communes sœurs et bien souvent groupées : Bazoches et Saint-Thibaut.

Tous les chercheurs régionaux lui accordent une origine romaine que son nom perpétue. Au cours des âges, il connut bien des vicissitudes. En 1690, Antoine de Bossut, intendant de Soissons, apparenté à la famille de Bossut de qui relevait la seigneurie de Bazoches s'occupait de sa réfection. En 1774, on mettra en adjudication les travaux de réparation du Pont.

Ceux-ci furent très insuffisants, puisque le 9 Thermidor An X, la municipalité de Bazoches « en présence du citoyen Daumale, maire de Mont-Notre-Dame, constate qu'il est urgent de rétablir au pont de César, une arche dont les bois sont pourris et de reconstruire le parapet de la dernière arche, dont les pierres ont été entraînées par les dernières pluies abondantes. Pour seconder les bontés du gouvernement, afin d'obtenir les dites réparations, le village de Bazoches offre de contribuer gratuitement, scavoit tous les cultivateurs entre eux de huit journées de voiture et les particuliers entre eux de 20 journées de travail soit corporellement soit en argent et d'autant de journées de bêtes de somme ».

Dans sa séance du 19 Pluviôse An XIII, un membre du Conseil « a représenté que le Pont de César est en danger de couler, que ce Pont reconnu si essentiel par le Gouvernement avait toujours été réparé à son compte, mais que depuis long-temps on n'y avait rien fait ». Le Conseil autorise le Maire

— Alexandre Thibaut — à présenter une pétition au Préfet pour obtenir la réparation, ce qui fut fait le 4 Thermidor An XIII.

Le 9 Février 1806, le Maire dit que la visite du Pont sera faite par l'ingénieur de l'arrondissement pour décider à qui en incombe l'entretien. Ce Pont est composé de cinq à six arches dont deux menacent ruine. La première arche du côté de Saint-Thibaut sera détruite par les armées françaises et ennemie en 1814.

Il faudra attendre le 26 Novembre 1847, pour voir le pont reconstruit, coût : 7.004 francs 47 centimes.

Le propriétaire du moulin du pont garde à sa charge l'entretien de la première arche.

La Vesle :

Elle arrose plus qu'elle ne draine ses humides bords, elle entretient une fraîcheur propre à la croissance de l'herbe que produisent des prés estimés à l'époque, aujourd'hui (1967) devenus des marécages.

En 1789, la « Culée », les « Sécherons », le « Pré Ramé », la « Rue », les « Prés de la Maladrerie » et ceux du « ru de Muizement » offrent la tentation de leur « vivre » spontané et, fréquents sont les procès-verbaux des gardes de Bazoches contre ceux ou celles qui « scillent » et emportent leur odorant, abondant et sapide fourrage.

La Vesle déborde souvent et cause alors des dommages. On dit que « si elle sort de son lit, avant Noël, sept fois dans l'année, on la verra renouveler cet exploit ».

La rivière coule d'Est en Ouest, dans une vallée assez large. Elle reçoit quelques affluents : l'Ardre, entre Fismes et Bazoches, la Fontaine Nantier et le Ru de Muizement ou Muizon à Bazoches, le Mureton à Mont Notre-Dame, le Ru de Vauberlin à Courcelles.

De nombreux fossés viennent y déboucher, l'un recueille des sources de Ville-Savoye, l'autre le Ru Beau à Saint-Thibaut, un enfin, celles de la Montagne de Fère.

« Ce chemin qui marche » devait conduire certains esprits industriels à le rendre effectivement navigable.

Sans remonter à la tentative très sérieuse faite sous Henri III en Juin 1578, il faut mentionner, qu'en 1748, deux habitants de Reims entreprirent le rétablissement de la navigation dans cette rivière ; ils se servirent d'une machine, manœuvrée par 4 hommes, pour faire remonter les bateaux, sans le secours d'écluses, de chaussées ou de chevaux. Les essais eurent un faible succès.

Le génie du Premier Consul devait permettre l'achèvement du Canal de Saint-Quentin, le Canal Crozat, commencé sous Louis XV, Bonaparte songea à rendre à la Vesle son rôle

utilitaire, mais il ne semble pas que ce projet soit sorti des cartons ministériels en vue d'une réalisation sur le terrain.

*Les moulin*s :

Le plus important, le plus durable de tous, c'est celui du Pont, situé à gauche de la route vers Saint-Thibaut et sur la rive droite de la Vesle. Il forme un ensemble homogène avec un spacieux magasin à grain, une écurie, la maison du meunier. La chute prononcée de la Vesle lui fournit sa force motrice presque gratuite. Le chemin rural qui unit Bazoches et Mont-Notre-Dame, relié à la grand'route, assure l'approvisionnement en grain et l'écoulement de la farine.

En 1789, c'est la propriété de la famille Bazin depuis deux générations. Eloy Bazin préside à ses destinées qu'on peut qualifier d'heureuses semble-t-il. Une concurrence sérieuse existe toutefois c'est Charles Maillart à Paars, Varlet à Mont-Notre-Dame, Jean-Louis Bienaimé au Moulin de Mézières, pour ne citer que les plus proches.

A Bazoches, un autre moulin, celui du Briquet établi à droite de la ci-devant route royale de Fismes à Braine, aux confins du terroir, se meut grâce au débit du ru de Muizement ou Muizon. La vieille chaussée Brunehaut toute proche lui permet apports et débouchés faciles.

Jusqu'en 1718, il est occupé par Simon Barré, depuis, la famille Labbé l'exploite, elle jouit des revenus d'une véritable ferme avec labours, prés, pâtures et vignes. Au recensement du 6 Vendémiaire An III, Nicolas Labbé figure pour 18 quintaux de bled froment et 9 de seigle, le sixième en importance après les cinq cultivateurs de Bazoches et avant les haricotiers.

Un vivier poissonneux qui subsistera jusqu'en 1865, assure au meunier une autre source de profits non négligeables.

Longtemps, le moulin du Briquet fut complété par un tordoir, ou moulin à huile. Le cadastre de 1817 le mentionne encore, mais, comme pour la « Foulerie » ou moulin à drap, il semble que ce soit pour mémoire. Seuls deux noms de lieux-dits perpétuent le souvenir de deux industries prospères au temps où les moines d'Igny, au XII^e siècle les avaient créées.

Le moulin du Briquet passe pendant la période révolutionnaire des mains de Nicolas Labbé en celles de la Chaume, puis de Sébastien Claudin. Un autre moulin, à vent celui-là, dressait ses ailes au lieu-dit « les grèves » point culminant du plateau dominant Bazoches au nord (106 mètres) mais, à la Révolution il n'en subsistait plus que des ruines, encore visibles en 1884.

La dénomination d'un autre lieu-dit « le moulin fondu » et la présence d'un amas de pierres en cette partie assez élevée du terroir n'autorisent point à en inférer l'ancienne présence d'un moulin, aucun renseignement précis ne justifiant cette hypothèse.

La meunerie n'est pas, sous la Convention, la libre industrie qu'on pourrait croire et le meunier ne vit pas sans souci comme son collègue prussien du temps de Frédéric II. Un décret du 25 Brumaire An II organise la circulation des grains et l'approvisionnement des marchés, un autre édicte que « la mouture sera uniforme, qu'il sera extrait quinze livres de son par quintal de toute espèce de grain » que la farine contiendra « 3/4 de froment et 1/4 de seigle ou d'orge ».

Si le moulin ne tourne pas rond, l'administration s'en mêle. En l'An IX le Sous-Préfet de Soissons met en réquisition celui de Mézières à Mont-Saint-Martin dont le meunier Bourcier prolongeait par trop le chômage.

Pêcheurs et rouisseurs :

La rivière et les étangs font prospérer deux industries mineures. Un certain Latour natif de Fismes se déclare pêcheur de rivière. Bien certainement la Vesle, moins souillée qu'en 1967 par les eaux usées de plusieurs usines fismoises et brainoises, servait d'habitat à une gent poissonnière importante. Un lieu-dit nous révèle même la présence de crustacés appréciés des gourmets : la pièce de terre « l'écrevisse » qui en 1789 faisait partie de l'Étang exploité par le meunier Labbé.

Ces étangs permettent aussi une opération importante, le rouissage ou « roisage ».

Le 30 Septembre 1791, le même Nicolas Labbé réclame à Jean Caux de Bazoches 20 poignées de chanvre pour les 60 douzains que ce dernier a rouis dans son étang.

Caux a beau répliquer qu'il ne doit rien « attendu que c'étoit lui qui coupoit les roseaux du dit étang », le Juge le condamne à cette prestation en nature.

L'instruction :

Nombreux sont les plaideurs qui disent « ne pouvoir ou ne savoir signer ». Une loi du 27 Pluviôse An II prescrit « qu'aucun citoyen ne sera promu à un grade militaire s'il ne sait lire et écrire » ; le texte donne même cette précision imprévue : « et cela du caporal au général en chef ». Dans sa giberne, au légendaire bâton, le soldat de l'An II doit ajouter un abécédaire.

Le Juge Pierre Graux admet comme moyen de preuve la taille ou marque apposée sur une barre de bois en présence des deux parties et comme justification d'un paiement.

On écrit toutefois et on fait écrire ; une poste aux lettres fonctionne et c'est naturellement à la Haute Maison, chez Jean-Baptiste Prévoteaux qu'on dépose le courrier. Il en coûte quatre sous pour envoyer une lettre dans le département de l'Aisne, cinq sous hors du département, jusqu'à vingt lieues, six sous de vingt à trente lieues, sept sous de trente à quarante et treize sous de cent vingt à cent cinquante.

En l'An VI, c'est Jean Henry Cherau qui est directeur des Postes aux lettres à Fismes, relais dont dépend Bazoches ; c'est à lui qu'il faut s'adresser pour effectuer un règlement en espèces. Pour ce faire, si le lieu est quelque peu éloigné, il n'existe guère de moyen pratique, l'envoi d'argent monnayé par la poste demeure encore hasardeux et les paiements en assignats ne sont pas prisés en affaires.

Le troc domine les transactions, y compris dans les décisions du magistrat de Bazoches. Apprendre à compter constitue l'élément majeur dispensé par le maître d'école.

Peu d'inventaires révèlent la présence de livres, de papiers. Si, chez Leclerc, manouvrier à Chéry en l'An III, on trouve un encier et un compas, chez Pierre Marlier, cultivateur à la ferme des Dames « treize volumes de livres de différentes espèces et de peu de conséquence », chez Mme de Basèle, marquise d'Argenteuil à Paars « un volume des connaissances de la mythologie, une grammaire françoise et l' « Honnête criminel », chez Mme de Lismore à Paars un baromètre, ce sont là, choses exceptionnelles.

La culture de l'esprit ne préoccupe guère le menu peuple.

A Bazoches, comme dans presque toutes les paroisses existait, avant la Révolution un clerc laïc, mi-instituteur mi-sacristain.

« Il tiendra les petites écoles pendant la mauvaise saison, au moins de la Toussaint à Pâques, il fera réciter le catéchisme au moins deux fois par semaine, savoir le jeudi après-midi et le samedi, après l'école du soir. Il sonnera le premier et le deuxième de la Messe et des Vêpres les dimanches et fêtes et les jours où on ne chantera pas Matines, il se trouvera pour aider à sonner le dernier coup de la Messe et des Vêpres susdits, aussitôt que M. le Curé tintera la cloche pour le dernier, il servira la Messe les jours ouvriers, ou la fera servir par un petit garçon ».

« Il se trouvera au catéchisme les Fêtes et dimanches, quand on le fera, pour tenir les enfants en respect ».

« Il chantera les obits et fondations de l'église, il balayera l'église tous les quinze jours et surtout à la veille des grandes fêtes, il pliera et rangera les ornements d'église ».

« Il portera l'eau bénite tous les dimanches en chaque ménage, selon la coutume ».

C'est ainsi que s'expriment, les articles du rôle à l'installation d'Adrien Famelar, le 30 Août 1767, comme jeune clerc laïc à Bazoches.

Cet Adrien Famelar, sans doute acquis aux nouvelles institutions, deviendra maître d'école à Braine. Le 19 Pluviôse An II (8 Février 1794) il déclare au Conseil municipal de cette ville être en mesure d'ouvrir une école pour enseigner « à lire, à écrire, inculquer les principes républicains et renoncer entièrement aux maximes de l'Ancien Régime ».

Le clerc laïc ne pouvait naturellement produire aucun diplôme : une belle écriture, les quatre règles, une orthographe même incertaine suffisaient à son magistère.

Son salaire était minutieusement fixé : « 14 sols de la Fabrique, 15 sols du clergé par ménage, et le pain d'eau bénite à l'ordinaire, à proportion du temps qu'il aura resté dans la paroisse ».

Il était, en outre, tenu de conduire l'horloge de la paroisse et pour cela recevait une rémunération spéciale.

La Révolution fait disparaître ses fonctions de sacristain tout au moins à partir de l'An II, mais aussi les émoluments qu'il en tirait. Son salaire ne lui permettant plus de vivre il se trouve contraint d'exercer un métier accessoire : Jean-Baptiste Dumont, clerc laïc à Bazoches cultive quelques terres, par la suite, le greffe de la Justice de Paix lui laisse plus d'aisance. Son successeur sera tonnelier, tous servaient peu ou prou d'écrivains publics.

Nous connaissons quelques noms de ces humbles serviteurs de la vieille instruction publique, au moment où tombe la royauté : Decot, maître d'école à Chery ; Antoine Wafflart, clerc laïc à Revillon ; Étienne Bailly, à Vauxceré, Marc Grizet, à Saint-Thibaut ; Antoine Belot, à Glennes ; Simon Nicolas Poullain, à Longueval ; Jean Charles Rousseau, à Mont-Notre-Dame.

La Convention ne peut se désintéresser de ce problème essentiel : l'instruction. Une loi du 30 Mai 1793 prescrit l'établissement d'une école primaire dans tous les lieux où, depuis 400 ans, se trouvent 1.500 individus, « qu'elle servira à toutes les habitations peuplées, éloignées de moins de 1.000 toises, que l'instituteur enseignera aux élèves les connaissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour défendre leurs droits, remplir leur devoir et administrer leurs affaires domestiques », elle ajoute même un article relatif à l'école du soir « l'instituteur sera chargé de faire aux citoyens de tous âges et de tous sexes des lectures et des instructions une fois par semaine ».

Roger HAUTION.

SOURCES

— Manuscrits : Archives de la Justice de Paix de Bazoches (Greffé du Tribunal de Grande Instance, Palais de Justice de Soissons).

— Histoire de Bazoches par Houssel (Mairie de Bazoches).

— Un Registre paroissial et État civil (Mairie de Bazoches).
